

décembre 2018

Collecte des déchets horizon 2030

Un Schéma Directeur pour répondre au défi du changement climatique

Pour inscrire notre politique de gestion des déchets dans la durée, accompagner les nouveaux comportements des usagers et maîtriser les coûts, nous avons lancé en 2018 une étude «Schéma Directeur de Collecte» portant sur deux thématiques : la collecte de proximité et les déchèteries.

Cette étude a permis de dresser le bilan de notre service de collecte et d'élaborer les grands axes d'évolution envisageables qui ont été présentés aux différents élus du territoire pendant 1 mois.

Un plan d'actions vient d'être validé en Comité syndical, en novembre. Il répond aux objectifs fixés par la loi, le plan régional des déchets et la Feuille de Route de l'Economie Circulaire, pour réduire notre production de déchets. Ce plan, présenté dans cette lettre, décline les évolutions de la collecte à l'horizon 2030. Ce plan respecte l'équilibre entre les 3 piliers du développement durable : social, environnement et économie.

Il est urgent d'agir, pour préserver les ressources naturelles qui s'épuisent à la vitesse de la lumière, pour réduire la production de gaz à effet de serre, pour participer à la transition énergétique et limiter le réchauffement climatique.



Plusieurs textes, un seul sens

Une réglementation qui évolue rapidement pour un seul enjeu : faire face au défi climatique !

- ▶ renforcement des directives européennes : l'enfouissement des déchets est progressivement banni et l'incinération ne doit concerner que les déchets non recyclables,
- ▶ les éco taxes, la responsabilité élargie du producteur,
- ▶ les Lois « Grenelle »,
- ▶ la Loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte,
- ▶ la Feuille de Route pour l'Economie Circulaire,
- ▶ les Lois de finances,
- ▶ la Protection de la santé





Les objectifs à atteindre

Concrètement, les différents textes fixent des objectifs à atteindre en matière de réduction et de valorisation des déchets.

- ▶ extension des consignes de tri à tous les plastiques, y compris les films plastiques, **avant 2023**,
- ▶ proposer à tous une solution de tri des déchets alimentaires, **avant 2024**,
- ▶ valoriser en matière 65% de nos déchets, **avant 2025**,
- ▶ réduire de moitié le taux d'enfouissement des déchets, **avant 2025**,
- ▶ réduire de 10% la production de Déchets Ménagers Assimilés, **avant 2031**.

Schéma Directeur de la collecte de proximité



A quoi ressemblera la collecte dans 2, 5 ou 10 ans ? Pour inscrire sa politique de gestion des déchets dans la durée, accompagner les nouveaux comportements des usagers et maîtriser les coûts, un plan d'actions décline les évolutions de la collecte : une **réduction**

de la fréquence des collectes des ordures ménagères, la mise en place de nouveaux **points d'apports volontaires** dans certains villages, le développement de la **collecte des déchets alimentaires** pour les particuliers.



▶ Développer la collecte en colonne

En milieu rural, les camions de collecte parcourent de longues distances sans collecter de bac, c'est ce que l'on appelle le «haut-

Le déploiement des P.A.V. concernera aussi l'habitat collectif, les gros lotissements et les centres urbains.

En parallèle, le SBA développera la **collecte des déchets fibreux en P.A.V.** (cartons, cartonnettes) pour alléger les poubelles jaunes.

le-pied». L'installation de colonnes permet de réduire ces trajets à vide, de **limiter l'impact carbone** de la collecte et de **réduire les coûts**.

24 000 habitants pourraient être ainsi desservis en P.A.V., pour une économie de 192 000 euros par an.

La collecte en P.A.V. est aussi moins contraignante pour l'utilisateur, puisqu'ils sont accessibles 7 jours sur 7 sans contrainte de calendrier. Cela permet aussi de **préserver la voirie** du passage des poids lourds.

P.A.V. en zone rurale : un premier test sur Billom Communauté en 2019.

Des P.A.V. seront installés sur les communes d'Egliseneuve près Billom, Estandeuil, Fayet le Château ou encore Trézioux.





► Collecter les ordures ménagères 1 semaine sur 2

Avec la mise en place de la tarification incitative, les usagers sortent leur bac vert moins souvent, soit environ toutes les trois semaines et produisent 148 kilos de déchets par an et par habitant.

Le Décret collecte autorise désormais le SBA à collecter les bacs verts une semaine sur deux, pour s'adapter aux nouveaux comportements et optimiser davantage les tournées.

Cette optimisation permettra de **supprimer 25 tournées de collecte, l'équivalent de 100 000 kilomètres parcourus par les camions et une économie de 1 200 000 euros.**

En 2019, trois EPCI seront concernés par la collecte une semaine sur deux : Billom Communauté, Entre Dore et Allier et Plaine Limagne (exceptées les communes de Vertaizon, Billom et Lezoux dans un premier temps).

Cette fréquence de collecte sera généralisée à tout le territoire d'ici à 2021.

► Proposer une solution de tri des déchets alimentaires

La loi sur la transition énergétique prévoit d'**apporter à tous les usagers une solution de tri des déchets alimentaires à la source,** soit par le compostage individuel ou collectif, soit par la collecte spécifique des déchets alimentaires.

Aujourd'hui, la moitié des foyers en habitat pavillonnaire est équipée d'un composteur individuel de jardin. Le SBA propose des équipements à tarif préférentiel. **22 000 composteurs ont été distribués.** Pour couvrir les foyers non équipés, le SBA déploiera une campagne de communication pour inciter au compostage individuel de jardin.

Une quinzaine de communes a également fait le choix d'installer des **composteurs de quartier pour permettre aux habitants de centre-bourg et d'immeubles de réduire leur production de déchets.** Prochainement, Châtel-Guyon disposera d'un composteur de ce type. Il s'agira alors de proposer

des composteurs collectifs en centre-bourg et d'accompagner les communes engagées.

En 2019, la collecte des déchets alimentaires sera proposée aux particuliers. Deux communes pilotes, Veyre-Monton et les Martres de Veyre, testeront le tri des déchets alimentaires en P.A.V. en centre-ville. Cette collecte permettra aux habitants, qui ne peuvent pas composter, de réduire leurs ordures ménagères.

Les déchets collectés alimenteront le méthaniseur de Clermont-Ferrand et seront transformés en bio-gaz, puis en énergie.



Composteur individuel

Composteurs collectifs

P.A.V. biodéchets

Schéma Directeur des déchèteries



Pour répondre à la réglementation, permettre **plus de recyclage et de valorisation des déchets** et **améliorer l'accueil des usagers**, le schéma directeur va être mis en oeuvre. D'ici à 2030, les déchèteries seront progressivement transformées en un réseau de « **pôles de valorisation** » et d'« **éco-points de proximité** », s'adaptant à l'évolution des bassins de vie et aux besoins des usagers. Les principes sont adoptés, le planning de mise en oeuvre des différents sites sera défini lors d'un prochain Comité syndical.

► Le pôle de valorisation, pour plus de réemploi.

Le Pôle de valorisation donne la **priorité à la prévention des déchets** (réemploi), puis au recyclage (tri des déchets et valorisation grâce à de nombreuses filières). Seuls les matériaux qui ne peuvent vivre une seconde vie sont incinérés ou enfouis en installation de stockage.

A la façon d'un **supermarché inversé**, les usagers peuvent y déposer des objets dont ils n'ont plus l'utilité et se servir à leur tour parmi ce qui a été déposé.

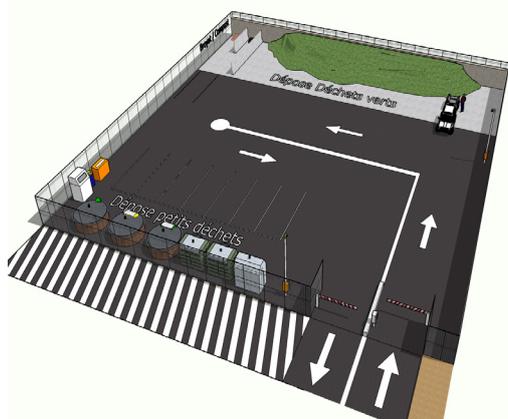
Le 1^{er} pôle de valorisation sera situé à Lezoux et offrira des facilités de stationnement et de circulation. Des alvéoles permettront de trier facilement les déchets au sol. Plus loin, il sera

même possible de repartir avec du broyat ou du compost.

► **Seront également créés des pôles de valorisation dits «intermédiaires», sans espace de réemploi.**



► L'éco-point, un service de proximité.



Pour maintenir un **service de proximité et sécuriser les sites actuels**, le SBA prévoit un maillage d'éco-points : des plateformes clôturées, qui accueillent les déchets les plus fréquents, tels que les déchets verts, le plâtre, le verre, les textiles, les petits appareils électro ménagers, les cartons...

► Valoriser localement les déchets verts

Les déchets verts représentent les tonnages les plus importants en déchèterie. Pour les valoriser en proximité, des végéteries seront créées sur les pôles de valorisation et les éco-points. Le SBA accompagnera les collectivités dans la mise en place de plateformes de déchets verts, et proposera un service de broyage.